

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

(Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du centre équestre Etrier Chiroquois)

LES PRESTATIONS - OPTION ANNULATION

FORFAIT ANNUEL

- **INSCRIPTION** : l'inscription est souscrite pour une durée d'une année scolaire. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Les forfaits ne comprennent pas de reprises durant les vacances scolaires, du 02/09/2024 au 06/07/2025.
- **REGLEMENT DU FORFAIT** : l'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une ou plusieurs fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées (par carte bancaire, chèque, espèces, chèque vacances ANCV, coupon sport ANCV). Pour le règlement du forfait, il est possible de payer en plusieurs fois uniquement par chèques différés. Tous les chèques doivent être donnés au moment de l'inscription (dates d'encaissement : le 5 et le 20 de chaque mois du 5 juin 2024 au 20 mai 2025). Les cavaliers Chiroquois bénéficient de 10% de réduction sur le forfait choisi (sur justificatif de domicile de moins de 3 mois).
- **RECUPERATION** : l'utilisateur malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer autant de reprises souhaitées (max 36/an pour forfait 36h et 72h pour forfait 72h) dans des reprises adaptées à son niveau et en fonction des places vacantes (hors stage, animation, challenge...). Les récupérations doivent être posées durant la période effective des forfaits (du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025). Aucune récupération ne pourra être remboursée, ni prolongée, pour la saison suivante dans le cas où le cavalier n'aurait pas pu toutes les poser avant le 7 juillet 2025. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'organiser le plus tôt possible afin de pouvoir utiliser toutes ses récupérations.
- **OPTION ANNULATION FORFAIT ANNUEL** : il est proposé à chaque adhérent de souscrire une option annulation lors de son inscription. En cas d'arrêt de l'équitation en cours d'année (autre que pour raison médicale, sur justificatif), l'option annulation permet d'être remboursé à hauteur de 75% des reprises non effectuées. Aucun remboursement, ni aucun avoir sur l'année suivante ne pourra être effectué si l'option annulation n'a pas été prise au moment de l'inscription. Dans tous les cas et pour quelque raison que ce soit, la cotisation annuelle, la participation solidaire au bien-être et à la retraite des chevaux et la licence ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. L'activation de l'option annulation est définitive

STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les heures de récupération ne peuvent pas être utilisées pour s'inscrire aux journées de stage.

AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes (sauf pour raison médicale, sur présentation d'un justificatif). Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions aux animations, perfectionnements et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit. Les compétitions sont à régler au plus tard la veille du concours. Les concours en province feront l'objet d'un tarif spécifique. Toute annulation où le compétiteur est déjà engagé devra être justifiée et l'engagement du cavalier sera au minimum dû.

RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement.

TARIFS SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES

Les tarifs des prestations équestres sont TTC.

NIVEAU EQUESTRE - GALOPS FEDERAUX

Lors de son inscription au forfait et plus généralement à toutes les prestations équestres (stages, perfectionnements...) le cavalier s'engage à être titulaire du galop fédéral (ou a obtenu l'accord du moniteur référent) correspondant au niveau de la reprise qu'il va intégrer. A défaut, le cavalier pourra être réintégré dans une reprise ou prestation d'un niveau inférieur ou supérieur.

MODALITES DE PAIEMENT - LICENCE - MEDIATION - DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE

L'Etrier Chiroquois met à disposition des adhérents un accès au site internet de Kavalog et/ou à l'application mobile (Kavalog). Avec votre code d'accès à Kavalog (fourni à la suite de votre première inscription à l'Etrier Chiroquois), vous avez la possibilité de vous inscrire aux reprises, stages et animations et de payer en ligne par carte bancaire.

Notre adresse e-mail : contactec@orange.fr - Site web : www.etrierchiroquois.ffe.com

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent sur le site internet de la FFE. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre Etrier Chiroquois de cette responsabilité. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Le consommateur a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode de règlement des différends. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, l'Etrier Chiroquois adhère au service du médiateur du GHN dont les coordonnées sont les suivantes : 12 avenue de la république, 41600 Lamotte-Beuvron
Tel : 02 54 83 02 02 de 13h30 à 17h30 sauf le mercredi, e-mail : infosagh.com.fr. Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de l'Etrier Chiroquois, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement. L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial. Les informations nominatives recueillies aux accueils et sur le site internet sont destinées à l'usage du centre équestre Etrier Chiroquois. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'établissement dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité

RECLAMATIONS ET SUGGESTIONS

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire en s'adressant directement au responsable des activités équestres et/ou en écrivant une lettre au Conseil d'Administration.

DISCIPLINE

- Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.
- En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.
- Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discordeuse envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

TENUE ET EQUIPEMENT

L'utilisateur de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club.

Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots sont vivement conseillés pour les cavaliers shetlands. Ils sont obligatoires pour les cavaliers à double poney et à cheval. Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués. Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'utilisateur et être conforme à la norme NF EN 1384.

REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

- **CONVIVIALITE** : le club house du centre équestre est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement. Des balais et éponges sont à disposition dans le club house, toute aide de votre part pour garantir un espace propre et accueillant sera la bienvenue. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées.
- **HORAIRES** :
 - Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué.
 - Prévoir au moins vingt minutes avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.
 - L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant.
- **SECURITE** :
 - Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du centre équestre. Un espace fumeur est prévu à l'abord du centre équestre, sur le parking. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur.
 - Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.
 - Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des aires d'évolution.
 - Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
 - Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.